

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 14/11/ 2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20231123-DEL\_2023\_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

### **PRESENTS** :

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Jeanne-Marie AMOREIRA, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Fernand ZANETTI.

### **ABSENTS EXCUSES** :

Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX.

### **PROCURATION(S)** :

### **Délibération 2023-56**

Plan de financement de l'opération

**Etude diagnostique des installations d'assainissement collectif**

**Révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement collectif afin de réviser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire expose les dispositions arrêtées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Corrèze concernant les investissements à réaliser en matière d'assainissement.

Pour la réalisation de l'étude diagnostique des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées dont le montant a été évalué à 100 735,00 € H.T soit 120 882,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze ;
- décide la réalisation de l'étude telle que définie par le cahier des charges ;
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- Coût H.T (y compris la mission AMO) :	100 735,00 € H.T
- Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne sollicitée :	77 808,00 € H.T
- Dépense restant à la charge de la commune :	22 927,00 € H.T

- sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Membres : 14  
Présents : 12  
Représenté(s) : 0  
Nombre de votants : 12  
Exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

